ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
8, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2009, OTTAWA (ONTARIO) Résolution 47 /2009

TITRE:	Fonds de transition pour la santé des Autochtones - Adaptation
OBJET:	Santé
PROPOSEUR(E):	Derek Nepinak, Chef, Première Nation de Pine Creek, Man.
COPROPOSEUR(E):	Glenn Hudson, Chef, Première Nation de Peguis, Man.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. Le Fonds de transition pour la santé des Autochtones (FTSA), qui était à l'origine une initiative sur cinq ans (2005-2006 à 2009-2010) mais qui a été prolongée d'un an jusqu'en 2010-2011, vise à mieux intégrer les systèmes de santé que financent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à adapter les programmes et services de santé aux besoins des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), à faciliter l'accès aux services de santé et à accroître la participation des Autochtones à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes et des services de santé;

B. Le Fonds offre un soutien financier de transition aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux organismes et communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en trois enveloppes :

   a. Intégration - Aider les Premières Nations et les communautés inuites à améliorer la coordination et l'intégration entre les systèmes de santé provinciaux et territoriaux et ceux des Premières Nations et des communautés inuites;

   b. Adaptation - Aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à adapter leurs programmes de santé aux besoins uniques des peuples autochtones, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis;

   c. Pancanadien - Appuyer les initiatives d'intégration et d'adaptation inter-compétences au sein des trois groupes : Premières Nations, Inuits et Métis; financer les capacités des groupes autochtones nationaux; ateliers; activités d'évaluation; administration générale du FTSA.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

C. L'enveloppe de l'adaptation du FTSA aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à adapter leurs programmes de santé actuels aux besoins particuliers de tous les citoyens autochtones, y compris ceux habitant dans les réserves, en milieu urbain et dans les localités et communautés métisses;

D. Le terme « adaptation » signifie la restructuration, la réorientation ou la modification des programmes et services de santé provinciaux ou territoriaux actuels en vue d'en améliorer aussi bien l'accès que la pertinence et ainsi de répondre aux besoins en santé de tous les citoyens autochtones;

E. Les activités d'adaptation du FTSA sont axées sur les mesures suivantes: répondre aux divers besoins en matière de santé des Métis, des Inuits et des Premières Nations, y compris ceux vivant hors des réserves et en milieu urbain; prendre en compte le point de vue des Autochtones dans les programmes et services provinciaux et territoriaux, y compris ceux fournis par des établissements de soins primaires, de santé publique, de soins de courte et longue durée; adapter les structures de gouvernance de façon à permettre aux peuples autochtones de participer activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des services de santé;

F. Le FTSA finance, par l'intermédiaire de l'enveloppe pancanadienne, les propositions de projet d'intégration et d'adaptation − par exemple corriger les écarts dans le domaine des services − qui sont bénéfiques aux Autochtones sur le plan interrégional;

G. Il est admis que les écarts existant dans le domaine des services au pays découlent directement des lacunes actuelles du programme des services de santé non assurés (SSNA).

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Enjoignent l'APN de recommander vivement au gouvernement fédéral (Santé Canada) de soutenir, par l'intermédiaire du Fonds de transition pour la santé des Autochtones, la recherche de lacunes dans le programme des soins de santé non assurés (SSNA) et les programmes provinciaux/territoriaux de santé actuels, car celles-ci constituent un obstacle à une meilleure adaptation et intégration des services destinés aux Premières Nations et freinent l'amélioration des services et l'accès aux services destinés aux Premières Nations.

2. Appellent l'APN à demander avec insistance au gouvernement fédéral (Santé Canada) d'investir une partie des fonds de l'exercice 2010-2011 mis de côté pour des activités nationales dans cette recherche de lacunes, en vue d'obtenir des renseignements essentiels qui faciliteront l'élimination des obstacles et l'accès aux services (prestations de soins de santé) à l'intention des Premières Nations de l'ensemble du pays.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL